

PROCÈS-VERBAL
Séance plénière du conseil d'administration du 17 décembre 2020

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 17 décembre 2020 à 14h30, en salle CAILLEMER et par WEBEX, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Validation de procès-verbaux
2. Projet de budget initial 2021
3. Projet annuel de performances 2021
4. Campagne d'emploi 2021
5. Critères de choix et barème de la PEDR
6. Reconduction des unités de recherche
7. Attendus Parcoursup faculté de droit
8. Capacités d'accueil Parcoursup
9. Capacité d'accueil en Master, critères de sélection et ouverture et fermeture des portails faculté de droit
10. Admissions en non-valeur, remises gracieuses et remises commerciales
11. Convention de participation de l'université à la SCIC « Orchestre de chambre de Lyon »

Partie B

- Organisation pédagogique
- Conventions
- Questions financières

Partie C

- Conventions signées (pour information)
- Sorties d'inventaire

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : COMBY Jacques – DELESALLE NANCEY Catherine – GONTIER Thierry – SERVET Pierre – VINOT Didier – HUSSLER Caroline

Collège B des autres enseignants : ASQUIN Alain – COAVOUX Sophie – FALAISE Muriel – FAURE Patrice – GIRER Marion – OLIVIER Claudine – MARMOZ Franck

Collège des IATSS : BONICALZI François – COLOMBIER Fabrice – BERGHEAUD Yann – GUETAT Michèle

Collège des étudiants : LUMINIER David – DARDART Julie – AUBERT Baptiste

Collège des personnalités extérieures : SCHNEIDER Jean-Michel – LONGUEVAL Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : DODANE Claire par DELESALLE-NANCEY Catherine

Collège des personnalités extérieures : LAFONT-COUTURIER Hélène par Jacques COMBY – BONVALET-YOUNES Rindala par BONICALZI François – VAISSIERE Hélène par SERVET Pierre

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Déborah JACOB, représentant du recteur de l'académie de Lyon – BINET Eugénie, directrice de la communication – CONDEMINÉ Yves, vice-président en charge de la stratégie numérique – PONSOT Christel, directrice générale des services – LEBEAU Tifenn, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières – Jérôme TRAVARD, Directeur de l'IUT – LFDNTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – PILLET Stéphane, vice-président chargé de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante – GIRARD Pierre, doyen de la faculté des langues – DE GAUDEMAR Hervé, doyen de la faculté de droit – NIDAM Anass, représentant de Christian VARINARD, pour l'IAE – ROUSSET Guillaume, vice-président chargé des relations internationales – BONNET Gilles, enseignant élu au titre de la mandature du conseil d'administration de l'université appelé à siéger à compter du 4 janvier 2021.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Eléa LETARD et Mathieu SOUCHER du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Mathieu SOUCHER.

Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, Pierre SERVET, ouvre la séance à 14h44.

1. Approbation de procès-verbaux

Les procès-verbaux du conseil d'administration (CA) suivants sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- o 17 septembre 2019
- o 15 octobre 2019
- o 26 novembre 2019
- o 30 juin 2020
- o 9 juillet 2020.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

2. Projet de budget initial 2021

M. VINOT indique que le budget prévisionnel 2021 s'est construit dans le contexte sanitaire et social qui existe depuis plusieurs mois. La prolongation des mandats jusqu'au 1^{er} janvier 2021 conduit à la construction du budget présenté aujourd'hui alors qu'il appartiendra à la future équipe de l'exécuter. Le budget prévisionnel présente un montant global de 121 millions d'euros et un résultat patrimonial de 2.8 millions d'euros. Cela exprime le dynamisme de l'établissement et la qualité de la gestion opérée au cours de ce mandat. En termes de solde budgétaire, le budget initial présente un excédent de 221 253 euros en dehors des opérations pluriannuelles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées. Certes, il est constaté une hausse non négligeable des dépenses mais cette augmentation s'explique par la reprogrammation de projets de recherches et de formations qui n'ont pu se tenir en 2020 en raison de la crise sanitaire. En raison d'une dotation annuelle structurellement faible, les ressources propres dégager grâce à l'activité de l'établissement revêtent une nouvelle fois une importance prépondérante et permettent de dégager des marges de manœuvre.

La situation patrimoniale de l'université est bonne. En termes de soutenabilité financière, la différence entre, d'une part, les dépenses de fonctionnement et de personnels et, d'autre part, les recettes de fonctionnement, présente un excédent au compte de résultat prévisionnel de 2.8 millions d'euros. La capacité d'autofinancement est quant à elle valorisée à hauteur de 4,4 millions d'euros. Toutefois, cela ne permet pas de financer intégralement les dépenses d'investissements programmées sur l'année à venir. Dès lors, un prélèvement de 2.1 millions sur les 17 millions d'euros qui constituent le fond de roulement en 2020 est nécessaire pour retrouver une situation d'équilibre sur 2021.

Mme LEDENTU souhaite avoir des informations sur le maintien du bail de location de l'espace New Deal.

M. VINOT précise que la location de nouveaux espaces d'enseignement et de bureau était nécessaire lors du lancement des travaux de rénovation du Palais de l'université pour conserver un peu de souplesse et garantir la bonne l'organisation des activités sur le site des quais. Malgré la fin des travaux cette location peut être maintenue pour améliorer les capacités d'accueil.

En l'absence de question il est procédé au vote :

Le budget initial au titre de l'exercice 2021 est adopté à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

3. Projet annuel de performance

M. VINOT rappelle que le projet annuel de performance (PAP) est annexé au budget initial et présente les grandes orientations politiques de l'établissement pour l'année à venir. Une série d'indicateurs permet de réaliser un suivi de l'activité en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité. Au-delà des aspects financiers présentés dans le budget initial, le PAP donne un nouveau regard sur les orientations et la politique menées au cours de l'année à venir. On retrouve notamment des indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle, la formation tout au long de la vie, la réussite des étudiants, la production des connaissances scientifiques, la valorisation de la recherche, le renforcement de l'ouverture européenne et internationale de l'établissement ou encore l'égalité des chances.

Mme OLIVIER demande si le PAP entre dans le processus d'autoévaluation réalisé par l'établissement au titre des travaux menés dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

M. SERVET rappelle qu'il s'agit, en l'espèce, de mettre en évidence une série d'indicateurs sur des sujets d'étude précis afin de définir une évolution de l'activité et non une autoévaluation *stricto sensu*. Cela renvoi davantage à une idée d'objectif pour l'avenir et non de bilan des actions réalisées.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

Le projet annuel de performance au titre de l'exercice 2021 est approuvé, à la majorité des membres, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

4. Campagne d'emploi 2021

Mme LEBEAU précise que la campagne d'emploi détermine le nombre de postes d'agents et d'enseignant ouverts aux concours pour l'année à venir. Cela concerne un total de 47 postes dont 24 en faveur de enseignants-chercheurs. Ce nombre est strictement identique à l'année précédente et permet de compenser les départs en retraites, les promotions et les mouvements de personnels. Malgré un contexte économique peu favorable, il est important de rappeler que la politique de recrutement reste ouverte tout au long de l'année à venir en fonction des besoins qui peuvent apparaître. La campagne d'emploi proposée au titre de cette nouvelle année a reçu un avis favorable du comité technique lors de la séance du 8 décembre.

M. SERVET rappelle que la campagne d'emploi est le fruit d'un dialogue de gestion et de multiples échanges avec les représentants de chaque composante afin de prendre en considération toutes les demandes et les besoins.

M. BONICALZI regrette que la cartographie des emplois d'enseignants-chercheurs réalisée sur chaque composante ne soit plus présentée depuis 2017. Elle illustre la campagne d'emploi et offre une meilleure lisibilité de la répartition des postes.

M. SERVET indique que ces documents sont toujours réalisés chaque année. Toutefois, ils sont diffusés au printemps et non lors de la présentation de la campagne d'emploi en fin d'année. Ces documents sont envoyés en priorité aux composantes et peuvent être transmis aux membres des conseils.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

La campagne d'emploi 2021 est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstentions :	1

5. Critères de choix, barème de la PEDR

Les principaux échanges ont porté sur la présentation des critères d'attribution des primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Ces derniers sont attribués de plein droit aux enseignants-chercheurs lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national et à l'ensemble des enseignants-chercheurs classés dans le 1^{er} groupe (note globale A) par l'instance nationale d'évaluation, après avis de la commission de la recherche en formation restreinte. Dans la limite de l'enveloppe budgétaire déterminée chaque année par le CA, le président de l'Université peut, après avis de la commission de la recherche en formation restreinte, élargir l'attribution de la PEDR à certains des enseignants-chercheurs classés dans le 2^{ème} groupe (note globale B) par l'instance nationale d'évaluation.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les critères de choix et barème de la PEDR sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

6. Reconduction des unités de recherche

Les principaux échanges ont porté sur le choix du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de mettre fin à la procédure de labélisation des équipes d'accueil (EA). Ce choix s'inscrit dans une volonté de renforcement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Dès lors, les EA sont remplacées par des unités de recherche (UR) qui doivent faire l'objet d'une délibération lors de leur création ou de leur reconduction au même titre que toutes les structures de recherche type « unité mixte de recherche » (UMR) et les structures fédératives de recherche (SFR). Par conséquent, il est proposé la reconduction pour le contrat quinquennal 2021-2025 des structures de recherche pour lesquelles l'université est tutelle, cotutelle ou partenaire.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

La reconduction des unités de recherche est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstentions :	0

7. Attendus PARCOURSUP faculté de droit

Les principaux échanges ont porté sur la plateforme Parcoursup qui permet aux établissements de compléter les attendus définis nationalement avec des attendus spécifiques pour les formations de leur choix. La faculté de droit souhaite ajouter des attendus complémentaires pour certaines formations au titre de la rentrée universitaire 2021/2022.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

Les attendus Parcoursup de la faculté de droit sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

8. Capacité d'accueil Parcoursup

Les principaux échanges ont porté sur les capacités d'accueil des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Elles sont arrêtées chaque année par le recteur de région académique après dialogue avec chaque établissement, et portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

M. DE GAUDEMAR trouve regrettable que la perspective de l'allocation de moyens supplémentaires alloués à la formation ne soit pas à la hauteur de la hausse des capacités d'accueil souhaitée cette année. Sans

revenir sur les difficultés chroniques de sous-dotation auxquelles l'université doit faire face ou remettre en question le bienfondé de la hausse des capacités d'accueil, le maintien de formations de qualité implique des perspectives sur l'engagement de moyens supplémentaires.

M. COMBY partage ce constat et rappelle qu'il est toujours plus difficile d'accueillir toujours plus d'étudiants tout en maintenant la qualité des enseignements proposés sans bénéficier d'une hausse des moyens financiers et humains. Ces questions font aujourd'hui l'objet de nombreuses discussions auprès du rectorat et du ministère. Par conséquent, il est proposé d'adjoindre à la délibération une demande expresse d'accompagnement des autorités de tutelle en vue d'une augmentation des moyens dont bénéficie l'établissement.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil Parcoursup pour la rentrée universitaire 2021-2022 à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstentions :	0

9. Capacité d'accueil en master, critères de sélection et ouverture et fermeture des portails faculté de droit

Les principaux échanges ont porté sur les dispositions du code de l'éducation qui dispose que la sélection d candidats à l'entrée en master s'effectue en première année. Des capacités d'accueil sont proposées pour chaque mention des formations. Il est rappelé que la liste des diplômes de master doit être communiquée au ministère de l'enseignement supérieur afin d'être publiée sur la plateforme : www.trouvermonmaster.gouv.fr.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstentions :	0

10. Admissions en non-valeur, remises gracieuses et remises commerciales

Admission en non-valeur :

Les admissions en non-valeur, inférieures à 200€, présentées dans la délibération correspondante, sont adoptées à la majorité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	19
✓ Nombre de voix contre la demande :	0
✓ Nombre d'abstentions :	2

Remises gracieuses :

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise gracieuse n° 210042776 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	19
✓ Nombre de voix contre la demande :	0

✓ Nombre d'abstentions : 2

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise gracieuse n° 210043631 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 17
✓ Nombre de voix contre la demande : 0
✓ Nombre d'abstentions : 4

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise gracieuse n° 210044480 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 17
✓ Nombre de voix contre la demande : 0
✓ Nombre d'abstentions : 4

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise gracieuse n° 210037434 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
✓ Nombre de voix contre la demande : 0
✓ Nombre d'abstentions : 2

Remises commerciales

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale n° 210047385 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
✓ Nombre de voix contre la demande : 0
✓ Nombre d'abstentions : 2

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale n° 210041843 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
✓ Nombre de voix contre la demande : 0
✓ Nombre d'abstentions : 2

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale n° 210047568 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
✓ Nombre de voix contre la demande : 0
✓ Nombre d'abstentions : 2

Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale n° 210048887 par :

✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
✓ Nombre de voix contre la demande : 0
✓ Nombre d'abstentions : 2

11. Convention de participation de l'université à la SCIC « Orchestre de chambre de Lyon »

Cette convention fait l'objet d'un ajout à l'ordre du jour et d'un vote spécifique à la demande expresse de l'un des membres du CA.

M. BONICLAZI rappelle que la prise de participation de l'université dans la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Orchestre de chambre de Lyon » se traduit par le versement d'une subvention annuelle de 108 082 euros durant 5 années et par la mise à disposition de trois personnels administratifs et enseignants.

Eu égard à l'importance des moyens engagés dans cette opération et en raison du manque de visibilité sur la conduite de projets et sur la viabilité du modèle économique, en raison de l'impact de la crise sanitaire, il serait souhaitable de réduire la durée d'engagement de l'université dans cette entreprise.

M. ASQUIN rappelle que le projet dans son ensemble et son modèle économique fondé sur le mécénat ont été approuvés par le rectorat de Lyon et la Direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes. Le montant de la subvention annuelle est comparable aux financements soutenus par l'université pour l'organisation des saisons musicales « Orchestre de chambre de Lyon ». La mise à disposition des personnels fait l'objet d'un remboursement intégral par la SCIC. Enfin, la création et la mise en œuvre de projets avec des artistes de renom nécessite plusieurs années de préparation ce qui justifie le choix de conclure un partenariat dans la durée. Si, à l'avenir, la poursuite de ce partenariat ne répond plus aux attentes et à la politique de l'université, des clauses spécifiques dans la convention permettent son désengagement.

La convention pour l'attribution par l'université Jean Moulin d'une subvention de fonctionnement au profit de la SCIC « Orchestre de chambre de Lyon » est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix en faveur de la demande :	16
✓ Nombre de voix contre la demande :	3
✓ Nombre d'abstentions :	2

PARTIE B : QUESTIONS D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE, FINANCIERES et CONVENTIONS

M. SERVET précise que la partie B comprend des points d'organisation pédagogique, financière et des conventions.

Il est procédé à un vote en bloc sur les documents transmis au titre de la partie B.

Les documents présentés en partie B sont adoptés à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements :

M. COMBY remercie chaleureusement l'ensemble des membres du conseil et plus généralement l'ensemble des équipes administratives et de la communauté universitaire pour leur contribution active et leur soutien dans la réalisation de tous les projets conduits au cours des deux mandats écoulés.

M. SERVET clôt la séance et remercie les membres pour leur présence.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 18h47.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
La directrice générale des services,



Christel PONSOT